

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>28/06/19</i>	Dossier complet le : <i>30/07/19</i>	N° d'enregistrement : <i>2019-00 8520</i>

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 12 lots de d'un macro lot à vocation sociale de 10 logements, sur une assiette foncière de près de 10 500 m² au sein de la commune d'Ayguemorte Les Graves.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC FONCIER CONSEIL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FABRICE CABREJAS

RCS / SIRET

7	3	2	0	1	4	9	6	4	0	0	7	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))</i>
47 a)	Défrichement d'une superficie supérieure à 0,5 ha.
Rubrique 2.1.5.0 2)	Rejet d'eau pluviales, la surface totale étant supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération de défrichement au niveau des parcelles section B402, 961p et 962, pour l'implantation d'un lotissement "Pont d'Hostens" faisant l'objet d'un permis d'aménager.

Ce lotissement, sur la commune d'Ayguemorte Les Graves, se composera de 12 lots de terrains à bâtir de surfaces allant de 504 m² à 644 m² et de 10 logements locatif à vocation sociale.

L'accès pourra s'effectuer par la route du Pont d'Hostens avec une entrée et une sortie sous forme de bouclage en sens unique. L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone UB au PLU actuel de la commune.

Ce dernier prévoit notamment une intégration de 15 % d'espace vert, pris en compte dans le projet d'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement en continuité avec l'urbanisation existante à l'Est et au Nord du site. Le lotissement va accueillir 12 lots et un macrolot composé de logements sociaux.

Le projet se veut intégré au paysage ainsi l'intégration paysagère est importante. Des espaces seront mis en place au centre du lotissement (jardins, potager ouvriers, etc.) de plus bande de végétation sera mise en place en partie Est du lotissement le long de la voie d'accès.

Dans ce cadre le défrichement des parcelles est une condition indispensable à la réalisation du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase de défrichement :

le défrichement sera réalisé par abbatage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas de phase d'exploitation prévu dans le cadre du défrichement des parcelles.

Le lotissement sera géré par une ASL ou un Syndic de afin d'organiser la tenue des espaces verts ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement)

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du lotissement (ha)	1 ha
Surface à défricher (m2)	5750 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du pont d'hostens
33640 AYGUEMORTE LES
GRAVES

Coordonnées géographiques¹ Long. 0° 28' 13" E Lat. 44° 42' 27" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ " N

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ " N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ZNIEFF le plus proche est un ZNIEFF de Type 2 situé à 450 mètres de la zone d'étude. Il s'agit du Bocage humide de la basse vallée de la Garonne (720001974).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRni de la vallée de la Garonne Secteur Cadaujac - Beautiran Ce dernier a été approuvé le 24 octobre 2005 La zone d'étude est en zone blanche du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES est concernée par une ZRE. Son code ZRE3302. Cette ZRE concerne l'OLIGOCENE à l'Ouest de la Garonne. La cote de référence est 15 MNGF
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 450 mètres d'un Natura 2000. Le site en question est le suivant : FR7200688 Nom : Bocage humide de cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur lotissement sera raccordé au réseau d'adduction en eau potable de la commune. Cette demande sera étudiée par le gestionnaire du réseau lors de la demande de permis d'aménager.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements seront nécessaires pour la réalisation des fondations de la voirie et le passage des réseaux, ainsi que lors de la mise en place des fondations des maisons individuelles. Les déblais seront valorisés sur site. Ceux ne pouvant être valorisés seront conduits dans un centre de tri agréé
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont décrits dans la note écologique en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impactera pas la ZNIEFF, le réseau Natura 2000 et les sites inscrits. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eaux souterraines notamment au niveau de la ZRE. Le projet est localisé hors des zones de protection et de sauvegarde
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de la consommation d'espaces forestiers dans la mesure où ce dernier fait l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ayguemorte les Graves est concernée par un PPR inondation approuvé en date du 24/10/2005
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux le projet générera des déplacements d'engins de chantier de manière fréquente. Lors de la phase exploitation la circulation quotidienne se mettra en place avec les habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, le projet peut être source de vibrations. néanmoins les entreprises en charge des travaux devront respecter la législation en vigueur et réduire les nuisances au maximum</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le futur lotissement sera source d'émissions lumineuses à partir de l'éclairage public mis en place le long des voiries.</p> <p>Le projet se situe à proximité immédiate de zones résidentielles qui possèdent de l'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux des rejets dans l'air peuvent avoir lieu (poussières, gaz d'échappement) mais de façon sporadique et en quantité assez faible.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement va générer des rejets liquides concernant les eaux pluviales.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées à l'échelle du lotissement soit par infiltration soit par débit régulé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet produira des effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées des habitations
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichage va générer des déchets (écorces, sciures, déchets végétaux). Ces derniers seront gérés par la filière "bois" et valorisés.</p> <p>Dans sa phase exploitation le lotissement produira des déchets ménagers.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Concernant le défrichage d'une surface de 5750 m² au regard :

- De l'existence d'une zone boisée située au sud de la parcelle pouvant constituer une zone de report pour les espèces faunistiques ;
- Du respect des règles de coupes d'arbres;
- De la bonne gestion des eaux pluviales ;
- De l'impact considéré comme faible sur les différentes zones protégées;
- De la faible valeur patrimoniale de la parcelle

Nous considérons que le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral - plan de composition du projet - Note écologique + évaluation Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Émit à

Merignac

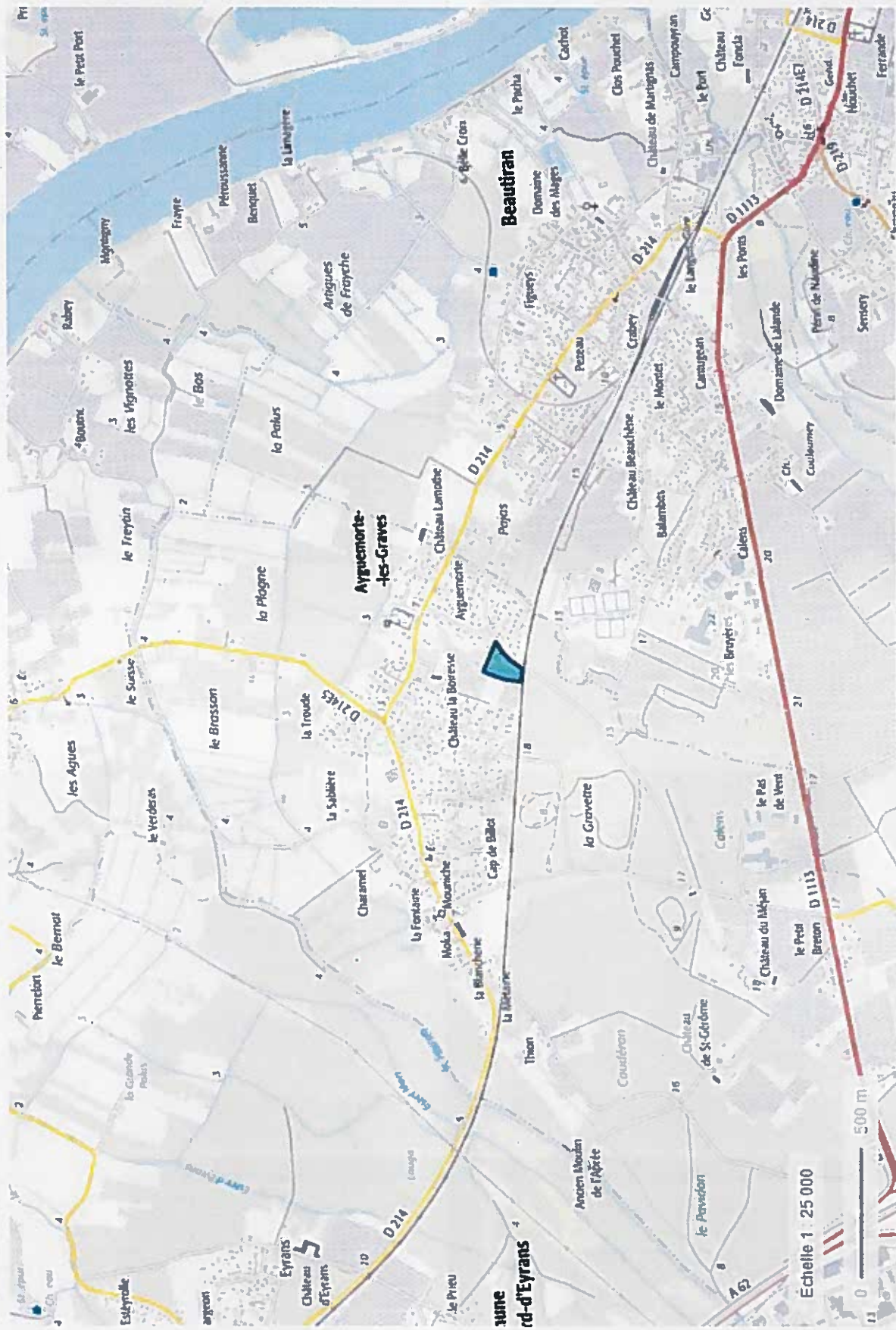
le,

27/10/2019

Signature

 **ENSEMBLIER URBAIN**
FONCIER CONSEIL
20 avenue Pythagore
33700 MERIGNAC
T +33 (0)5 56 93 20 37
F +33 (0)5 56 89 03 57
SNC Foncier Conseil - RCS Paris 732 014 984
A.P.E. 42982 - Siret 732 014 984 00959

ANNEXE 2 : PLAN AU 1/25000



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE



Photographie 2 : Vue de la route du pont d'Hostens en date du 25/06/2019



Photographie 3 : Vue depuis les champs à l'EST de la zone en date du 25/06/2019

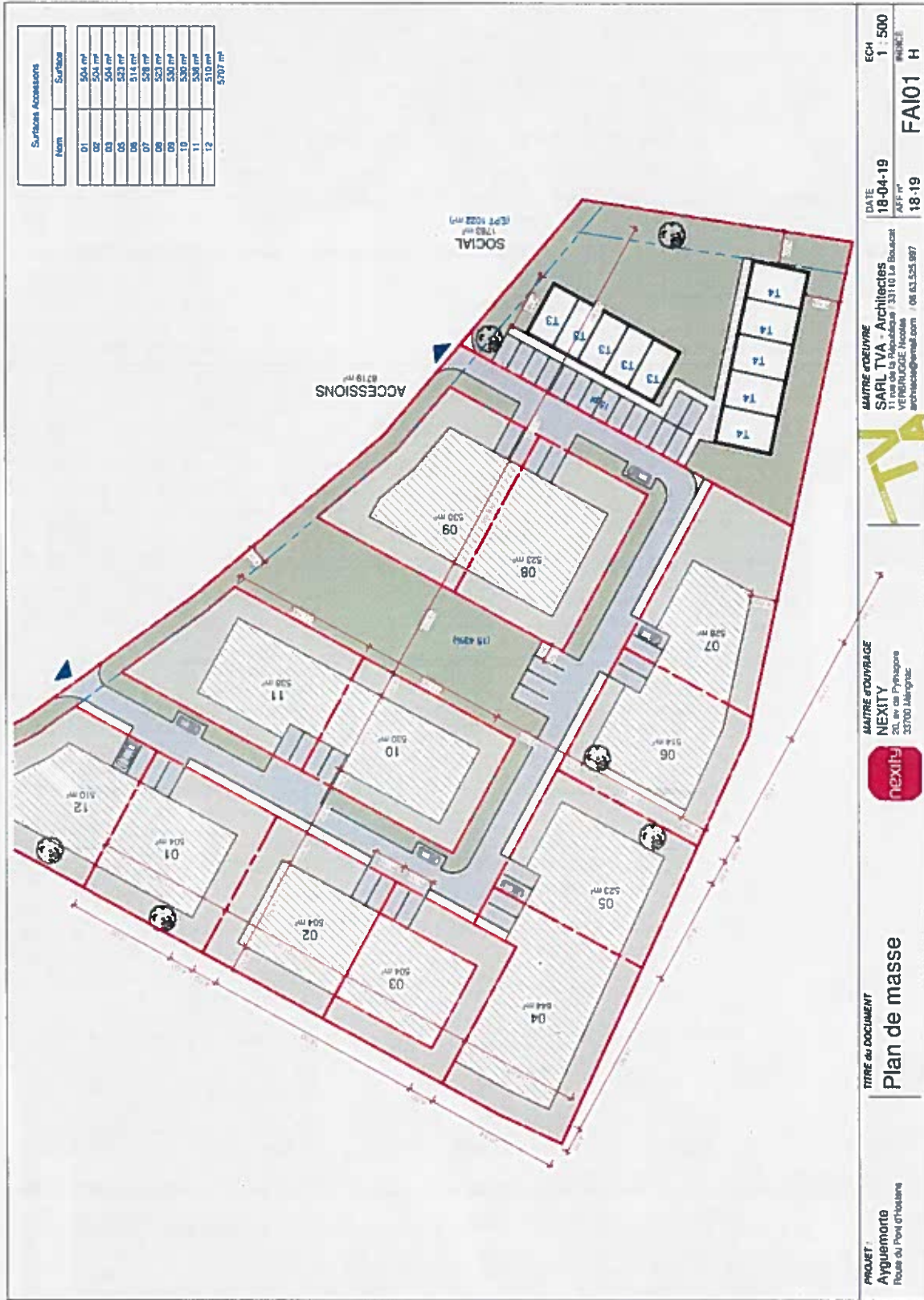


Photographie 4 : Vue depuis les champs à l'EST de la zone en date du 25/06/2019



Photographie 5 : Vue depuis les champs à l'EST de la zone en date du 25/06/2019

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



PROJET : Ayguemonts
 Place du Pont d'Nozière

TITRE DU DOCUMENT : Plan de masse

MAÎTRE D'ŒUVRE : SARL TVA - Architectes
 33110 Le Boucaut
 VERMOREL Nicolas / 06.63.525.897
 architecte@gmail.com

MAÎTRE D'OUVRAGE : NEXITY
 20, av. de Puygouge
 33700 Mérignac

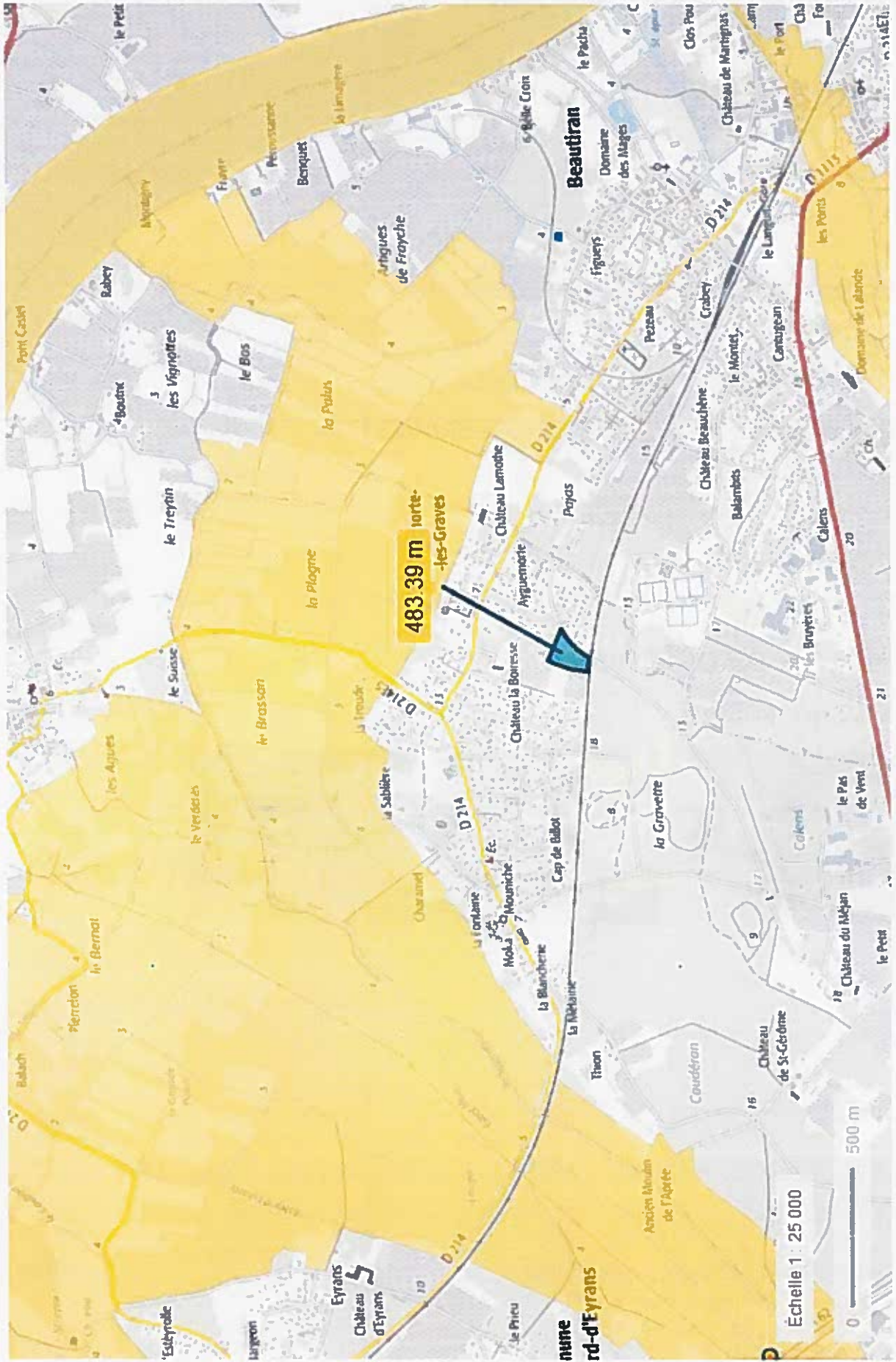
DATE : 18-04-19
AFB n° : 18-19

ECH : 1 : 500
FAI01 H

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET 1/2500



ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION NATURA 2000 - 1/25000



NEXITY

Projet d'aménagement de lotissement

Lieu-dit « Au croisement des voies »

Commune de AYGUEMORTES-LES-GRAVES (33)

Note écologique

Visite du 17 juin 2019



Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	3
1.1.	Le contexte géographique et biogéographique	3
1.2.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	3
2.	LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS	5
2.1.	La flore et les habitats	5
2.2.	La faune	6
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	8
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats	8
3.2.	Les habitats du site	9
3.3.	La flore du site	12
4.	LA FAUNE	14
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales	14
4.2.	La faune du site	14
5.	INTERET ECOLOGIQUE	17
5.1.	Aspect général	17
5.2.	Les habitats et la flore	17
5.3.	La faune	17
5.4.	Aspect fonctionnel	17
5.5.	Conclusion	18
6.	IMPACTS ET MESURES	19
6.1.	Effet d'emprise et risque de destruction d'animaux	19
6.2.	Impacts sur les sites Natura 2000	20

Liste des figures

FIGURE 1 : ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	4
FIGURE 2 : CARTE DES HABITATS	10
FIGURE 3 : CARTE DU SRCE	18

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : DATES DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	5
TABLEAU 2 : LISTE DES PLANTES INVASIVES DU SITE	13
TABLEAU 3 : LISTE DES PAPILLONS DE JOUR	15
TABLEAU 4 : LISTE DES OISEAUX	15

1. PRESENTATION DU SITE

1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET BIOGEOGRAPHIQUE

Le site se localise dans la partie Nord de la commune, en limite Sud-Est de la zone agglomérée.

Il est implanté sur la basse terrasse de la Garonne (Fxc), sur des terrains sablo-graveleux. En fait, il se trouve entre deux entités biogéographiques : à l'Ouest, le massif forestier des Landes de Gascogne, ici dans une de ses marges orientales, à l'Est et au Nord, le bocage de la basse vallée de la Garonne.

1.2. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

Le contexte écologique du secteur d'étude, concerne, en termes de zonages réglementaires et d'inventaire :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans », intégrée au réseau Natura 2000 située à 450 m au Nord ;
- la Zone Spéciale de Conservation FR7200797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats », située à 1,5 km à l'Ouest et 1,4 km au Sud ;
- la Zone Spéciale de Conservation FR7200700 « La Garonne en Nouvelle Aquitaine », située 2 km à l'Est ;
- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I 720030022 « Bocage de la basse vallée du Saucats et du cordon d'or », 820 m au Nord-Nord-Ouest ;
- la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II 720001974 « Bocage humide de la basse vallée de la Garonne », 470 m au Nord ;
- Des prairies semi-naturelles humides dans la basse vallée de la Garonne au titre des zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département, 500 m au Nord et 1 km au Nord-Est.

Figure 1 : Aspect administratif et réglementaire



2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

Les investigations de terrain ont été précédées par une phase d'étude bibliographique. Ce travail s'appuie notamment sur les données bibliographiques, notamment sur les sites internet de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (ancien OFSA) pour les habitats naturels et la flore, et de faune-aquitaine.org pour la faune.

La collecte de données comprend également le bilan des zonages réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) et des périmètres de recensements relatifs au milieu naturel (ZNIEFF, ZICO...).

Une visite de terrain a été effectuée le 17 juin 2019.

Tableau 1 : Dates des investigations de terrain

Dates	17 juin 2019
Conditions climatiques	Soleil - 28°C
Groupes étudiés	Flore Insectes Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères

C'est lors de cette visite que les inventaires faune – flore ont été réalisés. Cette visite de fin de printemps, même unique, permet, au regard du caractère artificialisé et homogène du site, de caractériser ses habitats, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste. La méthodologie des inventaires est présentée ci-après.

2.1. LA FLORE ET LES HABITATS

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- ✓ L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats¹ présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- ✓ L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

¹ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement.

Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques). On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient.

On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Bien évidemment, lorsqu'une espèce patrimoniale ou à enjeu est rencontrée, sa situation est relevée. Cela n'a pas été le cas au regard de la nature de l'habitat dominant du site (boisement de Robiniers).

Le cas particulier des zones humides

Selon l'arrêté du 24 juin 2008, « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ».

Sur la base de la définition des associations végétales, il est possible de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes et à la typologie européenne du manuel EUR15 pour les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE.

Aucune zone humide n'a été observée sur le site.

2.2. LA FAUNE

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur.

Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes sont identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture - identification et relâche.

Une recherche des amphibiens a été effectuée par observation directe, en vain.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée, en particulier au niveau des zones d'ensoleillement maximal, accompagnée d'une recherche d'indices (mues, cadavres).

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique.

Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue.

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées.

Pour les chiroptères, les gîtes ont été recherchés par une prospection visuelle ; en revanche, aucune écoute ultra-sons n'a été réalisée.

3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Très forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale- Surfaces restreintes au niveau européen ou national- Très bon état de conservation
Forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental- Bon état de conservation
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none">- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS DU SITE

Le site se localise en limite d'urbanisation. Il est délimité au Nord par du bâti d'habitation à l'Est par la route du Pont d'Hostens et des maisons d'habitation, au Sud par la voie ferrée et à l'Ouest par des terres agricoles (vignes, prairie pâturée, friche).

L'emprise du projet site se trouve entièrement couverte par un boisement et des fourrés de Robinier faux-acacia (Plantations de Robiniers² ; code Corine : 83.324).



La lisière sur la route du Pont d'Hostens.



Le boisement de Robinier.



La lisière avec la Vigne.

Le boisement se présente comme une jeune futaie constituée d'arbre essentiellement de 25 cm de diamètre, généralement dense, par endroits plus ouverte. Elle couvre 5600 m². Suite à l'avis de la DDTM, c'est cette formation qui fera l'objet d'une demande de défrichage

Le reste de l'espace (4300 m²) est occupé par des fourrés de Robinier, pour une grande partie développée sur une zone anciennement habitée, comme l'atteste la présence de ruines ; à noter, en limite Nord-Ouest, un secteur de 1100 m² piqueté de Pins maritimes adultes et jeunes.



La jeune futaie de Robinier.



Les fourrés de Robinier.



La zone piquetée de Pin maritime (et 2 Epicéas au 1^{er} plan).

Le Robinier, qui représente 90 % des arbres présents, est accompagné par le Chêne pédonculé (une demi-douzaine de jeune d'individus), le Bouleau verruqueux (une dizaine de sujet adultes), le Peuplier commun (deux sujets adultes), le Pin maritime (une vingtaine d'individus adultes et jeunes, surtout localisée en limite Nord-Ouest) et quelques autres résineux (deux Epicéas, deux Pins noirs d'Autriche).

² Plus précisément : « Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia* ».

Figure 2 : Carte des habitats

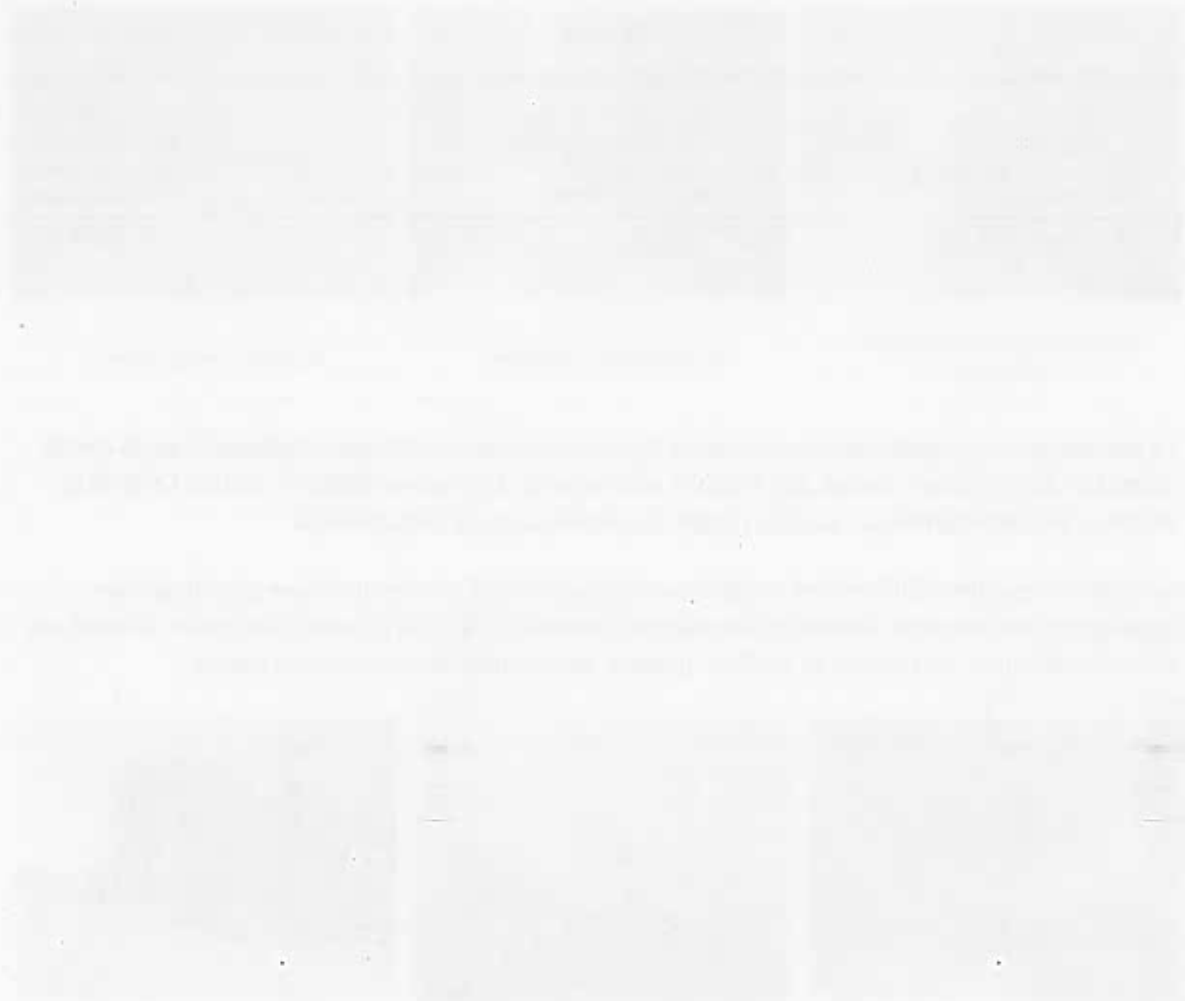


Figure 2 displays six maps (1-6) illustrating habitat distribution patterns. The maps show the spatial arrangement of habitats, with shaded areas representing the presence of a specific habitat type. The maps are arranged in two rows of three. The top row contains maps 1, 2, and 3, while the bottom row contains maps 4, 5, and 6. Each map shows a different configuration of habitats, with varying degrees of fragmentation and connectivity. The maps are presented on a grid background.

10/10/2000



- Emprise du projet
- Habitation et terrain associé
- Prairie pâturée ; code corine : 38.11
- Fiche ; code corine : 87.1
- Vignes ; code corine : 83.212
- Fourrés de Robinier ; code corine : 83.324
- Fourrés de Robinier piquetés de Pins maritimes ; code corine : 83.324
- Jeune futaie de Robinier ; code corine : 83.324

La plus grande partie du site a fait l'objet en mars d'un entretien pour en permettre l'accès. En effet les ronciers étaient tellement développés qu'ils interdisaient toute entrée sur le site. Les quelques

zones du site qui n'ont pas été débroussaillées permettent de se représenter la physionomie du sous-bois avant l'intervention.

On retiendra 2 caractéristiques :

- la densité de la strate arbustive quasiment exclusivement composée de la Ronce ;
- la faible diversité spécifique de cette strate : outre la Ronce, on relève le Noisetier et le Sureau noir, principalement localisés en lisière (en bordure de route) et quelques espèces exotiques plus ou moins invasives : elle est lente le Laurier palme, le Cerisier tardif, le Raisin d'Amérique et le Laurier noble.

On notera que le Robinier lui-même est considéré comme une plante invasive. Il est très présent dans les terroirs viticoles, car utilisé pour les piquets de vigne.



La limite avec la propriété Nord-Ouest. Devant la haie de Thuyas, la zone débroussaillée.



Un roncier ayant échappé au débroussaillage.



Un vestige de la présence humaine.

Le sous-bois très dense limite fortement la quantité de lumière parvenant au sol et par là le développement de la strate herbacée. Cette dernière se trouve dominée par le Lierre accompagné par le Géranium Robert et le Gaillet gratteron...

Nota : la strate herbacée de la lisière dominant la route se montre plus variée avec la Silène enflée, l'Orge queue-de-rat, le Brome stérile, l'Agrostide commune, le Brachypode des bois, le Fromental...

3.3. LA FLORE DU SITE

Les plantes du secteur sont dominées par des espèces acidiphiles et mésophiles. Cependant les plantes ornementales sont également présentes ainsi qu'un certain nombre de taxons invasifs.

Six taxons sont considérés comme plantes exotiques envahissantes (PEE) dans la Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine (Conservatoire National Botanique Sud-Atlantique) : quatre avérées, le Robinier faux-acacia, l'Ailante, le Cerisier tardif, le Laurier palme, et deux potentielles, le Laurier noble et le Raisin d'Amérique.

Les plantes exotiques envahissantes avérées présentent un comportement avéré dans les milieux naturels et semi-naturels. Par leur dynamique, elles peuvent occasionner des impacts non négligeables sur la biodiversité, l'économie et/ou les aspects sociaux et sanitaires.

La liste des PEE potentielles a été scindée en deux catégories afin de porter l'attention sur les taxons dont le risque d'envahissement est élevé (catégorie A). La catégorie B regroupe les espèces dont le risque d'envahissement est modéré et pour lesquels une surveillance reste nécessaire.

Tableau 2 : Liste des plantes invasives du site

Nom commun	Nom scientifique	Plante exotique envahissante
Ailante	<i>Ailanthus altissima</i>	PEE avérée
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>	PEE avérée
Laurier noble	<i>Laurus nobilis</i>	PEE potentielle - Catégorie B
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	PEE avérée
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	PEE potentielle - Catégorie A
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudo-acacia</i>	PEE avérée



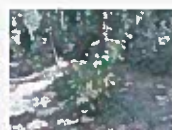
Ailante.



Cerisier tardif.



Laurier noble.



Laurier palme.



Raisin
d'Amérique.



Robinier faux
acacia.

4. LA FAUNE

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer quatre niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce commune et protégée	Moyenne
Espèce commune, non protégée	Faible
Espèce exotique	Très faible à nulle

4.2. LA FAUNE DU SITE

Le caractère enclavé du site en continuité avec l'urbanisation, la nature et l'âge du boisement font que la faune y apparaît très peu développée.

Au niveau des ; on relèvera l'absence des coléoptères patrimoniaux des Chênes sénescents, les quelques Chênes présent étant trop jeunes.

Quelques papillons de jour (rhopalocères) ont été contactés ; il s'agit de taxons communs issus des jardins et des surfaces enherbées voisines : Piéride de la rave, Demi-Deuil, Argus bleu, Tircis.

³ Espèce - en danger selon la cotation de l'UICN -.

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont - vulnérables - selon la cotation de l'UICN.

Tableau 3 : Liste des papillons de jour

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	-	Très répandu et abondant
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	Répandu et très abondant
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	Très répandue
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	Très répandu

L'absence de point d'eau et le coté relativement sec du boisement font qu'aucun amphibien n'a été contacté.

Le fort recouvrement de la végétation s'avère peu propice au reptiles, groupe recherchant des surfaces ouvertes ensoleillées. Etonnamment, même le lézard des murailles n'a pas été contacté en lisière de boisement.

En ce qui concerne les oiseaux, les boisements de robinier constitue un des milieux les moins intéressants pour ce groupe. On relèvera juste la présence du Merle noir, de la Palombe, de la Fauvette à tête noire, du Rouge-gorge familier, du Pouillot véloce et, en lisière, du Rougequeue noir. Tous ces taxons sont nicheurs sur le site, sauf le dernier lié aux habitations voisines.

Tableau 4 : Liste des oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut de présence	Statut de protection	Statut de conservation
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur	-	Espèce ubiquiste, une des abondantes en France
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur	Chassable	Espèce sylvicole commune
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur	Protection nationale	Passereau commun
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Nicheur hors site	Protection nationale	Passereau commun

Sur ces 6 espèces, toutes sont communes, les 4 dernières sont protégées, mais ne présentent pas d'enjeu de conservation notable.

Très peu de mammifères ont été contactés sur le site, en fait, seul le Renard a été mis en évidence. Les hôtes habituels des boisements doivent sans doute épisodiquement fréquenter le site : le Lapin de garenne (aucune garenne n'a été observée), le Chevreuil, le Sanglier.

Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national. Notons que l'Ecureuil roux n'a pas été contacté.

En ce qui concerne les chauves-souris, une recherche visuelle de leurs gîtes a été réalisée dans l'emprise du projet : en vain. L'âge relativement jeune du boisement explique cette absence ; on admet généralement qu'un arbre ne peut potentiellement offrir un gîte aux chiroptères qu'à partir d'un diamètre de 30 cm. Seuls quelques Bouleaux verruqueux et Peupliers communs apparaissent suffisamment développés pour abriter potentiellement des gîtes de chiroptères⁵.

⁵ Les Pins maritimes s'avèrent peu propices à l'accueil des chiroptères (résine).

5. INTERET ECOLOGIQUE

5.1. ASPECT GENERAL

Les termes d'intérêt et de valeur écologiques traduisent la richesse d'un milieu qui se caractérise schématiquement :

- Soit par la présence de peuplements végétaux ou animaux riches et diversifiés,
- Soit par la présence d'espèces ou d'associations végétales ou animales originales, rares ou en limite de répartition géographique.
- Soit par la fonctionnalité qu'il montre (ex : corridors écologiques).

5.2. LES HABITATS ET LA FLORE

L'emprise du projet est occupée par un boisement et des fourrés de Robinier, habitats de faible valeur patrimoniale.

Aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le site.

Aucune plante d'intérêt ou de rareté particuliers n'a été observée.

On notera en revanche la présence de plantes invasives : en premier lieu du Robinier mais aussi de l'Ailante, le Cerisier tardif, le Laurier palme, le Laurier noble et le Raisin d'Amérique.

5.3. LA FAUNE

Les caractéristiques du site font qu'il ne présente qu'un intérêt très limité pour la faune. Cette dernière se montre banale, avec une faible diversité spécifique.

On relèvera simplement la présence de quelques espèces de passereaux communs nicheurs ; sur le site, trois taxons nicheurs sont protégés : la Fauvette à tête noire, le Rougegorge familier et le Pouillot véloce.

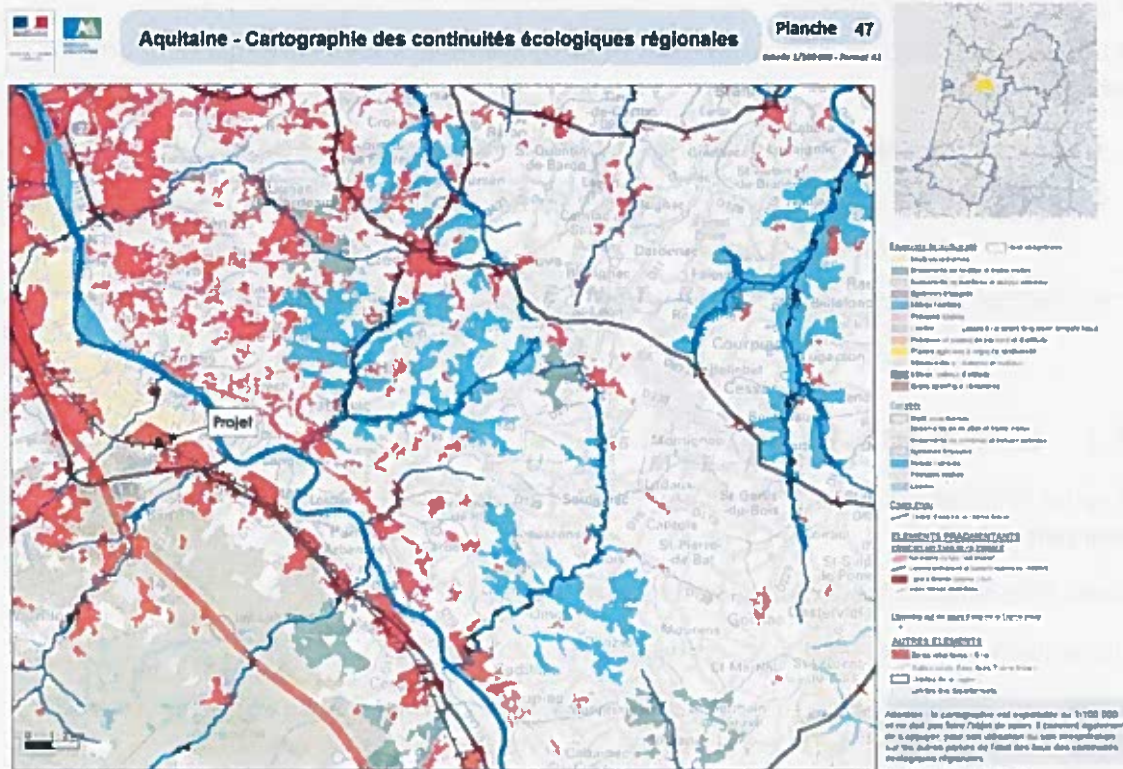
5.4. ASPECT FONCTIONNEL

D'un point de vue fonctionnel, le site se localise dans la continuité de l'urbanisation et est longé à l'Est par la route du Pont d'Hostens, au Sud par la voie ferrée, axes qui constituent des coupures écologiques d'importance locale.

Le boisement du site n'assure aucune fonction de corridor écologique ni de réserve de biodiversité. Il n'entretient aucune relation fonctionnelle avec les deux entités biogéographiques qui l'encadrent : le massif forestier des Landes de Gascogne et le bocage de la basse vallée de la Garonne.

Aucune formation du secteur n'est prise en compte par le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE).

Figure 3 : Carte du SRCE



De même, les grandes orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, dans ses dispositions en faveur de la préservation de la Trame Verte et Bleue concernant la commune d'Ayguemorte-les Graves, ne concernent pas le site du projet. C'est également le cas de la Trame Verte et Bleue déclinée au niveau communal.

5.5. CONCLUSION

Au regard des différents constats réalisés, on peut estimer que le site du projet présente un intérêt écologique faible et qu'il ne possède aucun enjeu patrimonial significatif.

6. IMPACTS ET MESURES

6.1. EFFET D'EMPRISE ET RISQUE DE DESTRUCTION D'ANIMAUX

La réalisation du projet se traduira par la perte de 5600 m² de jeune futaie de Robinier et de 4 300 m² de fourrés de Robinier, habitats de faible valeur patrimoniale.

Notons qu'une demande de défrichement, sur les 5600 m² de boisement sera déposée.

Pour la faune, dont nous avons vu qu'elle était banale et peu développée, l'impact de la perte d'habitat sera très faible. En outre, de vastes surfaces de milieux boisés restent disponibles à proximité.

Vis-à-vis de l'avifaune, la coupe des arbres et le débroussaillage devra être réalisé en dehors de la période de reproduction, c'est-à-dire entre les mois de septembre et de février.

Le tableau ci-dessous présente la période que les travaux devront éviter (en rouge), celle où ils peuvent être réalisés sans problème (en vert), et celle où ils peuvent être réalisés en cas de nécessité.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Période la plus propice au défrichement et au débroussaillage



Période critique vis-à-vis du défrichement et au débroussaillage

Cette mesure permettra d'éviter la destruction d'individus adultes et de jeunes oiseaux.

Cette mesure de phasage pourra être complétée, en vertu du principe de précaution, par un phasage de la coupe de la douzaine d'arbres adultes non résineux du site (Bouleaux verruqueux et Peuplier commun). Cette mesure permettra d'éviter tout risque de destruction accidentelle de chiroptères au gîte, même si la probabilité de présence d'un individu reste extrêmement faible. Après le marquage de ces quelques arbres par un écologue, la coupe sera réalisée durant une période allant de septembre jusqu'à mi-novembre.

Ainsi, aucune chauve-souris éventuellement au gîte (notamment en période d'hibernation), ni aucun oiseau ne seront détruit.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Période la plus propice à la coupe des arbres adultes



Période critique vis-à-vis de la coupe des arbres adultes

Synthèse

Le tableau ci-dessous récapitule les 2 mesures de phasage des travaux de coupe des arbres et de débroussaillage.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Défrichage et débroussaillage	Green	Green	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Green	Green	Green
Coupe de la douzaine d'arbres adultes	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Green	Green	Red



Période la plus propice



Période critique

Sous réserve de la mise en œuvre de ces deux mesures, on peut estimer que l'impact résiduel du projet sur la faune sera négligeable.

6.2. IMPACTS SUR LES SITES NATURA 2000

Le projet se localise à proximité de trois sites Natura 2000 :

- la ZSC FR72007688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans », 450 m au Nord ;
- la ZSC FR720076797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats », 1,5 km à l'Ouest, 1,4 km au Sud ;
- la ZSC FR7200700 « La Garonne en Nouvelle Aquitaine », située à 2 km au Nord-Est.

Le projet ne peut avoir aucun effet direct sur le site Natura 2000 (absence d'effets d'emprise).

En fait, au regard de la distance qui sépare le site des ZSC, le seul type d'impacts possible est celui lié aux eaux de surface.

Une éventuelle pollution issue du site du projet pourrait entraîner une dégradation des habitats aquatiques et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 (la ZSC FR720076797 « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » n'est pas concernée, le site ne se trouvant dans son bassin versant).

Cette pollution pourra avoir deux causes :

- La production d'eaux usées par les nouvelles habitations.
- Les eaux pluviales, se chargeant en ruisselant de polluants (MES, hydrocarbures), notamment pendant la phase travaux.

Pour les eaux usées, les nouvelles habitations seront collectées par l'assainissement collectifs, puis traitées par la station d'épuration communale d'Isle Saint-Georges.

Les eaux pluviales seront gérées en infiltration à la parcelle.

Pendant les travaux, les mesures habituelles de gestions de surface permettront de maintenir des eaux de bonne qualité.

Le projet n'aura aucun impact notable sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

